

AUTRES OBLIGATIONS :

L'Organisateur mettra en place, à l'attention des personnes présentes, une buvette, et y pratiquera des tarifs modérés.
L'Organisateur mettra une personne, ayant des connaissances en arbitrage à la disposition du Juge Arbitre.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CDTT08

- Les balles blanches en plastique (PVC) 3 étoiles, à gérer p-le CDTT08
- Le CDTT08 prend en charge le juge-arbitre nommé par la Commission d'Arbitrage.
- Le CDTT08 s'occupera de ramener les récompenses remise à la fin de la compétition

Le CDTT08 s'occupera de faire paraître les convocations sur son site internet : sportive.cdt08@gmail.com

ARTICLE 6 : PUBLICITE - SPONSORS

Les partenaires officiels du CDTT08 pour l'olympiade en cours sont prioritaires sur les manifestations placées sous son égide. Si l'Organisateur a un partenariat différent de celui du CDTT08 et souhaite le mettre en évidence lors de la compétition, il devra en informer le CDTT08 au moins 15 jours avant la compétition afin d'en définir les modalités d'application.

ARTICLE 7 : JUGE ARBITRAGE ET ARBITRAGE

La personne mise à la disposition du Juge Arbitre (cf. : art.4) sera chargée d'aider le juge arbitre.

ARTICLE 8 : SERVICE MEDICAL

L'Organisateur devra être en possession d'un kit premier secours à jour.

ARTICLE 9 : PRESSE

La transmission des articles de presse aux journaux locaux relatant les convocations sportives ou les bilans sportifs, avant, pendant et après la compétition, pour parution en pages sportives est effectuée par le CDTT08.

Pour la CDTT08,
Le Président
"Lu et approuvé"
Date et Signature
Lu et approuvé
Le 28/10/24
HENNON Pascal

Pour l'Organisateur,
Le Président
"Lu et approuvé"
Date et Signature

Lu et approuvé

10/11/2024